

Compte-rendu de la réunion du 6 Décembre 2018

Présents : BONHOMME Gilles, DAUPHIN Annie, BOYER Pierre, BOIVIN Claude, VEDRINE Nicole, SERRE Roger, VAYSSIE Marc, PIETRUSIAK Marie-Odile

Absente excusée : Mme GUILLAUME Odile

Absent : Mr GANHITO Manuel

Lecture et approbation du procès-verbal du 25 Octobre 2018.

DETR 2019 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)

Dans le cadre de la DETR 2019, le conseil municipal a décidé, après en avoir délibéré, de déposer les dossiers suivants :

- Toiture mairie (côté Nord) pour un montant HT de 13 433 €
- Rénovation de l'Agence Postale Communale pour un montant HT de 15 537, 01 €
- Voirie (Flessanges, Fanostre, Le Bourg) pour un montant HT de 55 200 €
- Aménagement de la place pour un montant HT de 53121 €
- Rénovation salle du foyer rural pour un montant H T de 41 620, 69 €

Reprise de concessions dans le cimetière en état d'abandon

Monsieur le Maire fait part qu'après avoir constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, plusieurs concessions en état d'abandon, la commune est autorisée à les reprendre et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Le conseil municipal donne son accord pour la reprise de ces concessions.

Questions diverses :

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme la gestion de ces listes et crée le répertoire électoral unique et permanent. Cette réforme entrera en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Il sera institué dans chaque commune une commission de contrôle par arrêté préfectoral, pour la commune il est proposé :

- membres du conseil municipal :
titulaire : VAYSSIE Marc
suppléant : SERRE Roger
- délégués de l'administration :
titulaire : GUILLAUME André
suppléant : BRUGIERE Frédéric
- délégués du Président de TGI :
titulaire : LAURIER Maxime
suppléant : THIRY Michel

Au titre du Fonds d'Intervention Communal 2018, les subventions suivantes sont accordées :

- 2 565 € pour les travaux de mise en accessibilité
- 2 397 € pour la rénovation du monument aux morts

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'indemnité du receveur municipal pour l'année 2018.

Mr le Maire évoque le programme des travaux connexes à l'aménagement foncier de Tauves, des précisions restent à voir, ce sujet sera donc approfondi lors d'un prochain conseil.